

# AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ

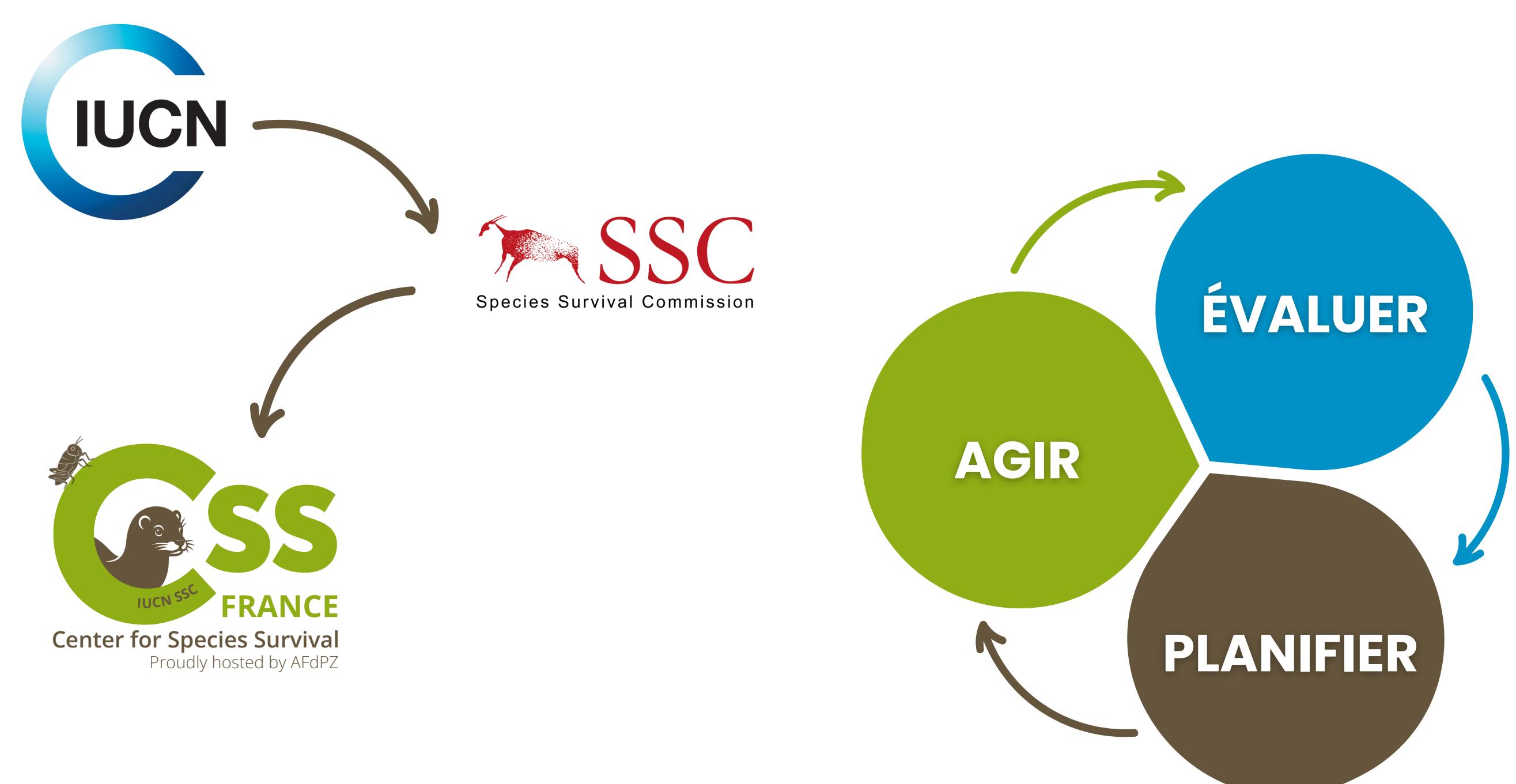
## LES CENTRES UICN DE SAUVEGARDE DES ESPÈCES

### LA MISSION DES CENTRES UICN DE SAUVEGARDE DES ESPÈCES (CSS)

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est une organisation mondiale, qui rassemble des gouvernements, des ONG, des scientifiques et des experts pour travailler à la conservation de la nature et à l'utilisation durable des ressources naturelles.

La (ssc) Species Survival Commission de l'UICN est chargée de coordonner les efforts mondiaux pour la conservation des espèces menacées et leur survie à long terme.

Hébergés par des partenaires, les CSS permettent à des équipes spécialisées de collaborer avec des groupes d'experts. Leur objectif est de mieux **coordonner les actions pour protéger les espèces**, que ce soit à l'échelle locale, régionale ou mondiale, ou en se concentrant sur certaines espèces ou thèmes spécifiques.



### LA FRANCE, TERRITOIRE À ENJEUX

La France se classe parmi les 10 pays abritant le **plus grand nombre d'espèces menacées au niveau mondial\*** lui conférant une responsabilité importante face à la crise de la biodiversité.

\*source : <https://uicn.fr/liste-rouge-mondiale/>



5 HOTSPOTS DE BIODIVERSITÉ



PARMI LES 3 POUMONS VERTS DE LA PLANÈTE : L'AMAZONIE



+21 000 ESPÈCES ENDÉMIQUES



2<sup>e</sup> PLUS VASTE DOMAINE MARITIME 11 MILLIONS KM<sup>2</sup>



PLUS DE 2 000\* ESPÈCES MENACÉES

\*source : <https://uicn.fr/liste-rouge-mondiale/>



### LES PARCS ZOOLOGIQUES DANS TOUT ÇA ?

Experts de la faune sauvage, les membres de l'AFdPZ contribuent à la réintroduction de 32 espèces, dont 13 françaises, et financent de nombreux projets de conservation.

La création de ce CSS porté par l'AFdPZ, est un acte fort en faveur de la faune française.

Elle concrétise notre engagement pour la biodiversité, avec une approche inclusive et collective. Ce centre est un tournant majeur pour la conservation des espèces et des écosystèmes français.



### LE RÔLE DU CSS FRANCE

Créé en 2025 et basé en France, ce Centre est le fruit d'un partenariat officiel entre la SSC et l'Association Française des Parcs Zoologiques (AFdPZ). Sa mission principale est de **renforcer la protection de la faune française, qu'elle soit présente dans son habitat naturel (*in situ*) ou en dehors (*ex situ*)**.

Ce Centre œuvre au service des espèces menacées de métropole et d'outre-mer (DOM et TOM), dans le cadre d'une stratégie nationale intégrée visant à préserver les écosystèmes et enrayer l'érosion de la biodiversité.

### LES MISSIONS

#### DÉVELOPPER

UN RÉSEAU D'EXPERTS

#### IDENTIFIER

LES ACTIONS PRIORITAIRES DE CONSERVATION

#### COORDONNER

LES INITIATIVES DE CONSERVATION

### LES OBJECTIFS

#### FAVORISER

LES ACTIONS DE CONSERVATION DES ESPÈCES

#### LUTTER

CONTRE LE TRAFIC D'ESPÈCES SAUVAGES

#### PROMOUVOIR

LE PARTAGE DE CONNAISSANCES

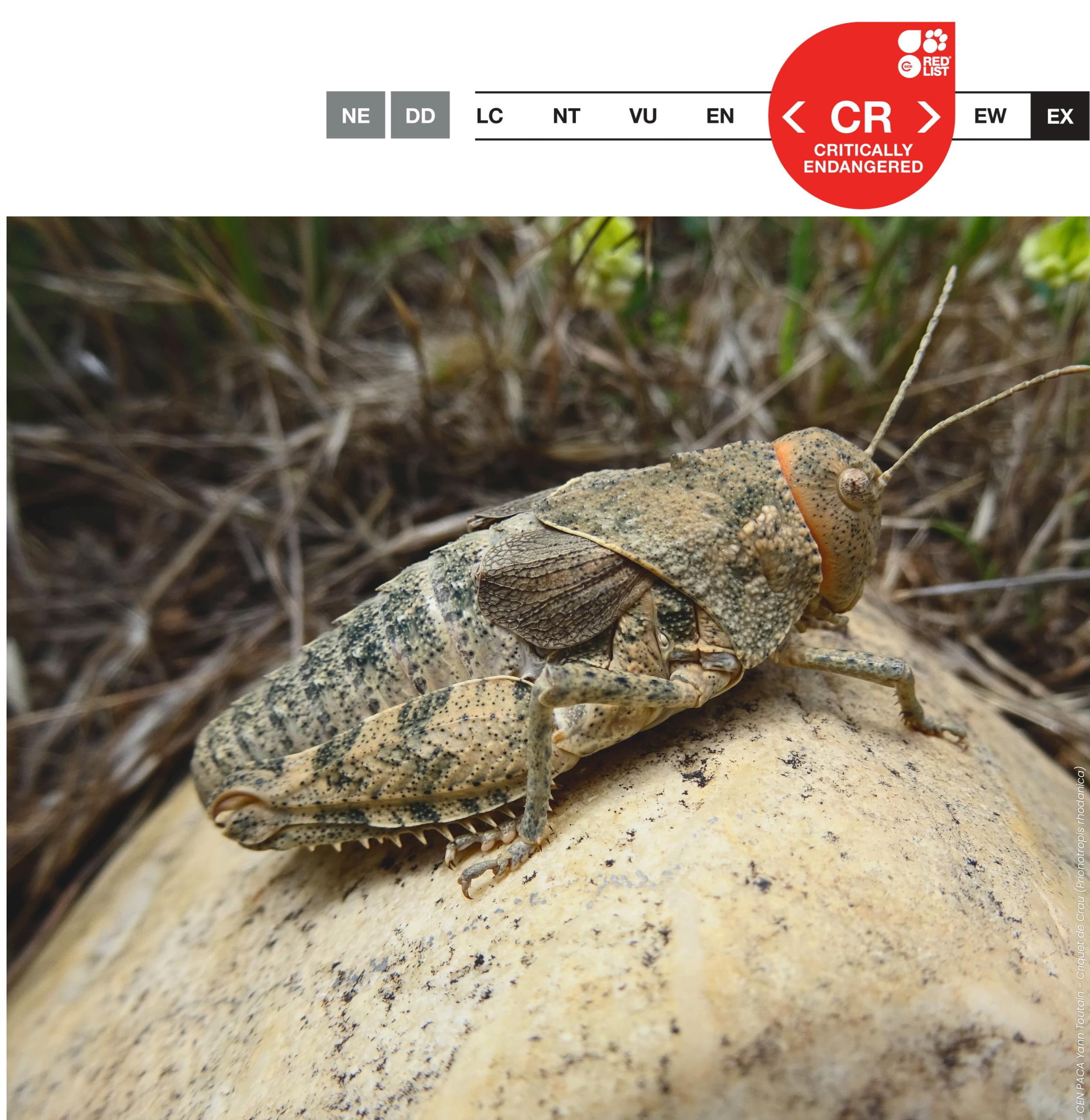
#### INFLUENCER

LES POLITIQUES PUBLIQUES DE CONSERVATION

# FAUNE LOCALE : LES ZOOS FRANÇAIS ENGAGÉS !

Parmi leurs missions, les parcs zoologiques et aquariums ont un rôle incontournable dans la conservation de la biodiversité, *in situ* et *ex situ* tant à l'échelle mondiale que locale. Ils contribuent activement à la protection des espèces menacées. Forts de leur expertise, ils collaborent avec toute la chaîne d'acteurs pour protéger les espèces menacées.

## VOICI QUELQUES EXEMPLES ...



### L'EXEMPLE DU CRIQUET DE CRAU

Le Criquet de Crau (*Prionotropis rhodanica*) est un insecte rare, présent uniquement sur la Plaine de la Crau, dans le Sud de la France. **Espèce dite «parapluie»**, il est un indicateur précieux de l'état de santé de son habitat naturel, les coussouls.

En vingt ans, la population de Criquets de Crau **a diminué d'environ 90 %**, liée à la disparition progressive de son habitat, menacé par les changements agricoles, l'urbanisation et le réchauffement climatique.

Pour éviter l'extinction de ces insectes, le projet européen LIFE SOS Criquet de Crau (2021–2025) et le Plan National d'Actions (PNA) visent à **restaurer leur habitat dans les coussouls, protéger les criquets et sensibiliser le public** à leur importance.

Les zoos sont des acteurs clés de cette mobilisation, ils mènent **un élevage conservatoire** de cette espèce permettant ainsi de maintenir une population viable et de préparer la réintroduction d'individus dans la nature, où leur habitat a été restauré.

En parallèle, les zoos participent à la recherche scientifique et à l'éducation des visiteurs notamment à la fragilité des milieux secs méditerranéens et à la nécessité de protéger des espèces comme le Criquet de Crau. Grâce à l'alliance des zoos, des gestionnaires d'espaces naturels et des chercheurs, la sauvegarde de ce petit insecte devient un symbole fort de la conservation des plaines sèches de la Crau, un écosystème exceptionnel et fragile.

### L'EXEMPLE DU VISON D'EUROPE

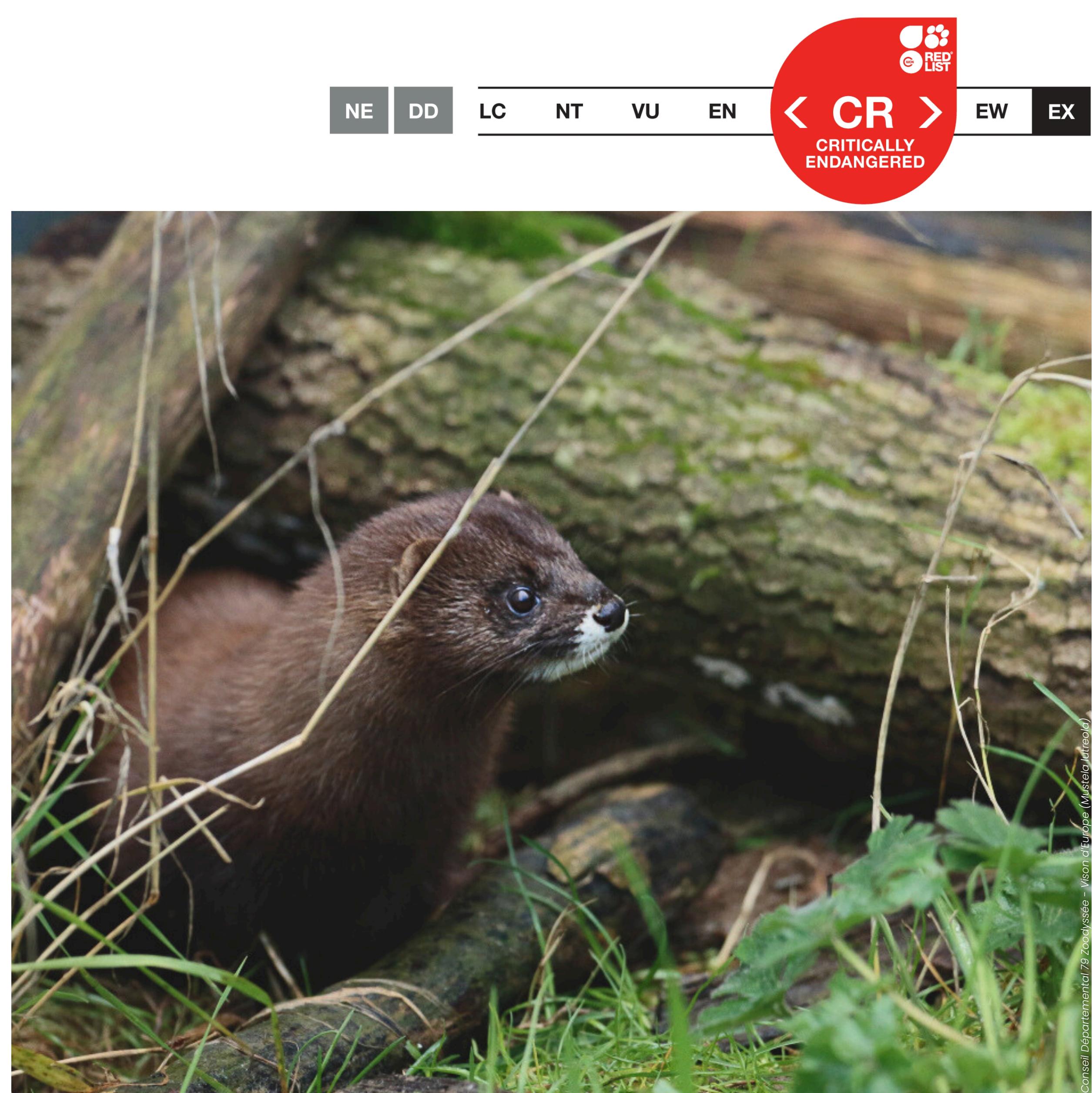
Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), petit carnivore discret et semi-aquatique, est aujourd'hui **l'un des mammifères les plus menacés d'Europe**. Espèce parapluie inféodée aux zones humides, le Vison d'Europe est un véritable indicateur de la santé de nos écosystèmes et en particulier des zones humides.

Classé "en danger critique d'extinction" par l'IUCN, il ne subsiste plus que dans quelques rares zones isolées du continent, notamment dans le Sud-Ouest de la France où la population sauvage est estimée à moins de 250 individus.

Face à cette situation alarmante, **la mobilisation collective s'est organisée autour de plusieurs Plans Nationaux d'Actions (PNA) successifs**. Ces programmes, mis en place par l'Etat français, visent à enrayer le déclin de l'espèce en combinant protection et restauration de l'habitat, lutte contre les menaces (comme la concurrence du Vison d'Amérique) et éducation du public.

Grâce à leur expertise, les zoos participent activement à la conservation du Vison d'Europe, notamment à travers **l'élevage conservatoire, une stratégie vitale pour les espèces en danger critique**.

Ces structures assurent le maintien d'une population saine et génétiquement diversifiée, avec pour objectif **la réintroduction d'individus en milieu naturel, dans des habitats protégés et adaptés qui a débuté en 2025**.



### MAIS BIEN D'AUTRES ESPÈCES SONT CONCERNÉES ...



Outarde canepetière  
(*Charadrius dubius*)



Pygargue à queue blanche  
(*Haliaeetus albicilla*)



Cistude d'Europe  
(*Emys orbicularis*)